

BULLETIN D'INSCRIPTION ECOLE 2019



Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Date et lieu de naissance : ____ / ____ / ____ à _____
Tél. : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ E-mail : _____
Personnes à prévenir en cas d'urgence : _____ Tél. : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Dates du stage : du ____ / ____ / 2019 au ____ / ____ / 2019

Formule souhaitée :

☐ Stage de 5 jours 5 x 2 heures par jour	140 € 112 €	<u>Modalités de règlement</u> : Réservation effective au versement du montant total.
☐ Stage de 4 jours 4 x 2 heures par jour	120 € 96 €	<u>Conditions de participation</u> : - Savoir nager - Autorisation parentale
☐ Stage de 3 jours 3 x 2 heures par jour	90 € 72 €	<u>Annulation/Responsabilité</u> : Voir conditions générales de vente au dos.
☐ Stage mini surfeur 6 - 10ans 5 x 2 heures par jour	130 € 104 €	<u>Séance de 2h</u> : déplacement sur la plage ou sur le lieu de pratique compris.
☐ Séance découverte 2 heures	35 € 28 €	<u>Supports</u> : Surf et Bodyboard

- **Trophée de fin de stage correspondant au niveau validé. En partenariat avec HANDI SURF FRANCE**

☐ J'atteste ne pas présenter de contre-indication à la pratique du surf.

☐ Je suis majeur et j'accepte les conditions générales de vente de l'école de surf du Surf Club de la Presqu'île.

Fait à : _____ le : _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

☐ Autorisation parentale

Je soussigné(e), père, mère, tuteur légal (entourer le titre correspondant) :

Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____

autorise mon fils, ma fille (nom, prénom) : _____

à participer aux activités encadrées par les moniteurs de l'école du Surf Club de la Presqu'île et accepte les conditions générales de vente de l'école de surf du Surf Club de la Presqu'île.

Fait à : _____ le : _____

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art.1 : Inscription :

Toute inscription à un cours de surf ou à une prestation club dans notre structure se fait à partir du formulaire d'inscription qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne concernée s'il s'agit d'une personne majeure. Le règlement de la prestation hors internet se fait par carte bancaire, chèque, espèces, coupons sport, chèques vacances ou virement bancaire. Le montant total est demandé pour valider la réservation. Un acompte de 20% est demandé pour les collectivités.

Art.2 : Conditions de participation prestation école :

Pour toute souscription à une prestation de l'école, les participants doivent remplir les conditions suivantes :

- Titulaire d'un test d'aisance aquatique ;
- Autorisation parentale dûment complétée pour les mineurs ;
- **Collectivités : les documents cités ci-dessus doivent être en possession du responsable de groupe qui doit pouvoir les fournir à tout moment.**

Art.2 : Conditions de participation club :

Pour toute souscription à une prestation club, les participants doivent remplir les conditions suivantes :

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du surf ;
- Autorisation parentale dûment complétée pour les mineurs.

Art. 3 : Annulation des cours :

En cas de mauvaises conditions météorologiques (mer trop forte, orage...), les cours qui ne pourront être effectués dans le cadre de la prestation souscrite seront, en accord avec les élèves :

- Remplacés par une activité de substitution (découverte du milieu, du matériel, sensibilisation à l'écologie, cours théoriques, visite atelier de shape...).
- Reportés à une date ultérieure dans la possibilité des plannings de l'école et du club.
- Transformés en avoir valable dans notre école de surf.
- Remboursés en dernier recours (uniquement école de surf).

Art. 4 : Modalité de remboursement prestation école :

Toute annulation intervenant :

- Un mois avant la prestation : totalité du montant remboursé.
- Entre 1 mois et 15 jours avant la prestation : la moitié du montant total remboursé.
- Moins de 15 jours avant la prestation : le montant total ne sera pas remboursé. Les cours non effectués du fait de l'élève ne seront pas remboursés.

Art. 4 : Responsabilité :

Les élèves sont pris en charge par la structure du Surf Club de la Presqu'île et donc sous la responsabilité des éducateurs durant les horaires de cours définis et communiqués à l'avance. Les créneaux horaires durent 2 heures.

Les élèves sont à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs à la fin de ce créneau horaire. La responsabilité civile du Surf Club de la Presqu'île cesse en dehors de ce cadre. **Les parents ont obligation de s'assurer que les cours ont bien lieu avant de laisser leurs enfants au Surf Club de la Presqu'île.**

Chaque personne inscrite est **responsable du matériel en cas de perte ou de vol**. Les participants doivent bénéficier d'une assurance individuelle accident et d'une assurance individuelle rapatriement.

Art. 5 : Assurance :

Toutes les personnes qui souscrivent à une prestation à l'école Surf Club de la Presqu'île ou au club se verront systématiquement délivrer une licence fédérale, incluant notamment des garanties en responsabilité civile, en individuelle accident, assistance et recours, dont les modalités sont décrites dans le contrat ALLIANZ à disposition des parents ou tuteurs légaux. Les licences pratiquants ou compétitions offrent des garanties pour la totalité du temps de pratique de surf. **La licence école n'offre ces garanties que pendant les heures d'enseignement définies ci-dessus.** Le Surf Club de la Presqu'île met à disposition des adhérents des formulaires permettant de souscrire des garanties d'assurance complémentaires (licence pratiquant et compétition). Les parents ou tuteurs légaux peuvent refuser ces garanties d'assurance s'ils estiment être suffisamment couverts par leur propre contrat d'assurance, selon les modalités prévues par la loi sur le sport.

Art. 6 : Engagements du Surf Club de la Presqu'île :

Le Surf Club de la Presqu'île s'engage à respecter la charte de qualité Ecole Française de Surf et Fédération Française de Surf (charte visible au club) pour l'enseignement de ses cours.